

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Votants : 15 Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Délibération n° 2024-80

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu par mail en date du 9 juillet 2024 une proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine régionale Occitanie-Pyrénées.

La Fondation du Patrimoine aide les porteurs de projets publics, associatifs et privés grâce à différents moyens d'intervention.

Il rappelle que la commune avait adhéré en 2023 et que pour 2024, le coût de l'adhésion s'élève à 200 €.

Oùï cet exposé, le Conseil municipal :

- 1- **Décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- 2- **Autorise** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : 25 JUL. 2024
Publié le : 25 JUL. 2024